

## Assemblée des États Parties

Distr.générale  
17 novembre 2008FRANÇAIS  
Original : anglais

## Septième session

La Haye

14-22 novembre 2008

**Budget comparatif de l'aide judiciaire pour les exercices 2008 et 2009  
dans les différents tribunaux pénaux internationaux****Additif**

Notes :

1. Le présent additif s'applique à l'annexe V du document ICC-ASP/7/23.
2. Les juridictions énumérées dans le tableau ci-après ont autorisé officiellement la divulgation des chiffres communiqués.
3. La CSSL n'ayant pas communiqué de données dans les délais impartis, aucun chiffre n'est indiqué pour cette juridiction.

<i>Juridictions</i>	<i>Exercices</i>	<i>Nombre de détenus</i>	<i>Budget de l'aide judiciaire (en milliers d'euros)</i>
CETC	2008	5	1 348,20
TPIR	2008-2009	63	11 092,48
TPIY	2008-2009	39	20 050,04
CPI (Défense) <sup>1</sup>	2008	3 <sup>2</sup>	1 542,50
	2009 (budget proposé)	4 <sup>3</sup>	2 324,55

- - - 0 - - -

<sup>1</sup> Le budget de la Cour pour l'aide judiciaire à la Défense inclut non seulement l'assistance juridique apportée aux inculpés et aux accusés, comme c'est le cas dans les autres juridictions, mais également a) l'assistance apportée aux personnes visées à l'article 55(2) du Statut et b) les prestations du conseil désigné par une Chambre. Des données détaillées sur la répartition des coûts budgétisés figurent à l'annexe IV.

<sup>2</sup> Le montant total inclut le budget ordinaire pour 2008 et l'utilisation du Fonds en cas d'imprévu, le budget n'ayant pas pris en compte des dépenses liées à deux détenus : M. Germain Katanga (remis à la Cour en octobre 2007) et M. Mathieu Ngudjolo Chui (remis à la Cour en février 2008). Des données détaillées sur l'utilisation du Fonds en cas d'imprévu dans ces deux affaires figurent à l'annexe IV.

<sup>3</sup> Trois des quatre personnes en détention ont été déclarées indigentes à titre provisoire par le Greffier.